LETTRE
D'UN MÉDECIN D'ALSACE
A
M. GUILLOTIN,
député à l'Assemblée Nationale.

16 *Décembre* 1789.

Le patriotisme, Monsieur, qui électrise dans ce moment toutes les têtes françaises, a fait sentir sa commotion jusqu'à mon faible cerveau. Permettez qu'en ma qualité de confrere, ou plutôt de frere, (car tous les bons Français le sont aujourd'hui) j'aye l'honneur de vous communiquer quelques réflexions, que l'état actuel des choses en France m'a fait naître.

Mon dessein est de prouver qu'un des moyens imaginé & arrêté par l'Assemblée Nationale pour subvenir aux besoins pressants de l'Etat, est insuffisant, rempli d'inconvénients, & qu'il n'atteint pas son but; (je veux parler du quart des revenus) & d'en proposer un plus aisé à mettre en pra-

tique, qui ſans être auſſi onéreux pourrait nous libérer entierement.

Il faut ſuppoſer avant tout, que la dette immenſe & preſque incalculable de l'Etat, ſoit examinée avec l'œil le plus ſévere & le plus impartial, qu'elle ſoit liquidée, qu'elle ſoit dépouillée de tous les objets étrangers, illégitimes, abuſifs, uſuraires qui la ſurchargent prodigieuſement & qui, à ce qu'on aſſure, l'enflent de moitié & peut-être plus; il faut ſuppoſer en un mot la dette de la Nation tirée au clair & réduite à ſa juſte valeur: car avant de s'occuper des moyens de payer, il eſt dans l'ordre, il eſt eſſentiel même de ſavoir au juſte ce que l'on doit *). Cela poſé je viens à mon objet.

---

*) Ne payer à un créancier de l'Etat que ce qu'il a réellement déboursé, & imputer ſur ſon capital tout ce qu'il a reçu au delà des intérêts ordinaires, c'eſt ſe conformer aux loix de la juſtice: mais vouloir d'un côté nous convaincre du contraire & de l'autre nous perſuader qu'il eſt juſte de violer les droits ſacrés de la propriété en s'emparant des biens des uns & d'une bonne partie des revenus de tous les autres pour aſſouvir de pareilles ſangſues; c'eſt à quoi

D'abord il ne peut être queſtion du clergé relativement au quart des revenus, puiſqu'il s'agit d'envahir toutes ſes poſſeſſions.

Mais peut-on & doit-on raiſonnablement exiger le quart des revenus de cette partie de la nobleſſe qui a été en proie aux ravages, aux excès horribles, à l'eſpece de St. Barthelemy, qu'on a exercés à ſon égard? Les pertes immenſes qu'elle a eſſuyées ne la mettent-elles pas hors d'état de rien payer?

Peut-on exiger le quart des revenus du reſte de la nobleſſe qui n'a pas eu part à cette déprédation? Les arrêtés de l'Aſſemblée Nationale ne l'ont-ils pas dépouillé de ſes droits, & par conſéquent d'une grande partie de ſes revenus?

Peut-on exiger le quart de la robe en général, des officiers de juſtice ſeigneuriaux, de tous les gens appelés vulgairement de plume? ne ſont-ils pas ou ſuſpendus de leurs fonctions, ou déjà ſupprimés, ou au moins réduits à l'inaction depuis l'établiſſe-

---

nos orateurs malgré toute leur éloquence ne parviendront jamais, & c'eſt un article ſur lequel les provinciaux ſurtout ont les yeux trop deſſillés pour jamais changer d'avis.

ment des municipalités ? ne ſont-ils pas en conſéquence ſans revenus ?

Peut-on l'exiger des habitans des vignobles, & de tous ceux dont le bien conſiſte principalement en vignes ? l'hiver malheureuſement trop mémorable de 1788 à 1789, n'a-t-il pas enlevé avec la récolte de cette année, l'eſpérance d'en faire une l'année prochaine & peut-être les ſuivantes, de ſorte que loin de tirer du produit de ſes vignes le cultivateur en eſt encore pour les frais de culture ?

Que peut-on eſpérer du laboureur accablé ſucceſſivement de pluſieurs mauvaiſes récoltes ?

Peut-on enfin exiger le quart des revenus de la plus grande partie des autres habitans ? tel qui était riche, il y a 15 ou 20 ans, ſe voit aujourd'hui à peine ſon néceſſaire, & on n'exagere pas en diſant qu'en exceptant dans chaque endroit quelques particuliers aiſés, ou un ou deux riches, le reſte eſt fort à l'étroit, & a, toute déduction faite des charges publiques & des impoſitions, tout au plus de quoi ſe tirer honnêtement d'affaire.

D'après cela il me paraît de toute impoſſibilité de demander le quart des revenus (quoiqu'on accorde trois ans pour le payer) aux différentes claſſes dont je viens de faire l'énumération, & qui forment les trois quarts & demi de la France; vu que tout leur revenu annuel ſuffit à peine pour fournir à leur entretien *); il y aurait même de l'injuſtice à demander un pareil ſacrifice, & d'autant plus qu'il eſt deſtiné à payer une dette en grande partie uſuraire, à laquelle les individus en général n'ont eu de part en aucune maniere.

Je crois donc avoir démontré que le quart des revenus, propoſé comme un

---

*) Un pere de famille p. e. qui a 16 ou 1800 liv. de rente, paſſe déjà pour plus qu'à ſon aiſe. Mais a-t-il bien, je le demande, au delà de ſon ſtrict néceſſaire pour fournir à l'entretien de ſa maiſon, & à l'éducation de ſes enfans, n'en aurait-il que deux ou trois? & peut-on exiger en conſcience de ce citoyen le ſacrifice du quart de ſon revenu? ne ſerait-ce pas une vexation évidente? or la claſſe de ceux qui ſont moins rentés eſt ſans contredit infiniment plus nombreuſe, que celle de ceux qui le ſont davantage.

moyen de fournir aux befoins preffants de l'Etat, eft non-feulement infuffifant, mais injufte & impoffible à mettre en exécution.

Celui que j'ai à propofer paraît réunir l'avantage d'y suppléer fans inconvénients, & celui de libérer la nation en foulageant inceffamment les individus citoyens trop écrafés fous le poids énorme des charges annuelles, au lieu de les fouler davantage. Il confifte à répartir la dette nationale bien épurée, fur tous les corps & communautés rentés du royaume*) laïques ou eccléfiaftiques, féculiers ou réguliers & fur tous les bénéficiers **) en proportion de leurs richeffes &

---

*) Telle communauté d'Alface fans être bien riche pourrait fournir feule & fans fe gêner beaucoup, trente mille livres & plus, tandis que le quart des revenus de dix endroits réunis n'en produirait pas tant.

**) Au lieu de fupprimer ces derniers, comme ce paraît être le projet, ne ferait-il pas infiniment plus avantageux de les laiffer fubfifter en les faifant contribuer autant qu'il eft poffible, c'eft-à-dire de tout leur fuperflu, aux befoins urgents & à toutes les charges de l'Etat? il faut, comme on dit, faire pondre la poule aux œufs d'or, & non la tuer. Cette fuppreffion procurera à la

de leurs facultés. Ces corps, ſans en excepter les villages qui ont des biens communaux, avec le crédit dont ils jouiſſent, trouveraient probablement à emprunter à un taux modique qui leur procurerait la reſſource d'alléger le fardeau en attendant qu'ils en fuſſent libérés.

Telles ſont les idées, Monſieur, dont j'avais à vous faire part. Si mes vues vous paraiſſent être de nature à mériter quelque conſidération, faites en tel uſage que vous croirez convenable. Préſentées par vous elles ne peuvent manquer de fixer l'attention de

---

vérité un bien momentané & éphémere; mais elle entraînera un mal irréparable en enlevant pour l'avenir une reſſource eſſentielle à l'Etat & aux familles. — D'ailleurs quelle contradiction! on ne veut, on ne parle, on ne rêve plus que *liberté*. *Liberté* eſt le mot de ralliement, *liberté* d'opinion, *liberté* de preſſe, *liberté* individuelle &c. &c. On raſe les Baſtilles pour élever un monument au recouvrement de la *liberté* françaiſe; & dans le même moment on enleve à une portion des plus nombreuſes de citoyens leurs poſſeſſions & leur état. Avouons du moins que ceux qu'on dépouille ne ſont pas infiniment *libres* & n'ont pas beaucoup à ſe louer de cette fameuſe *liberté*.

l'Aſſemblée Nationale. Si vous croyez au contraire, que ce que je propoſe n'eſt d'aucune utilité & que ce n'eſt que le rêve d'un homme éveillé, prenez que je n'ai rien dit, & tenez-moi ſeulement compte de ma bonne volonté. Tout mon déſir, mon ſeul but, en prenant la plume, a été de me rendre utile à ma patrie & à mes concitoyens, de tâcher de ſoulager ces derniers, d'alléger s'il y avait moyen le fardeau inſupportable de leurs charges en augmentant tout à la fois les reſſources de la premiere, & enfin de contribuer pour ma part, autant que ma ténuité peut le comporter, à la conſtruction de l'édifice immenſe du bien publie. Trop heureux! ſi j'avais rempli mon objet.

Agréez les ſentiments d'eſtime & de vénération qu'inſpirent vos vertus patriotiques dont vous avez donné des preuves éclatantes & multipliées, avec leſquels je ſuis,

Monſieur,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur.